

Renvoi à la commission des subsistances de l'adresse de l'agent national de Condat-Montagne annonçant la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des subsistances de l'adresse de l'agent national de Condat-Montagne annonçant la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 270;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13939_t1_0270_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Lisieux, 5 prair. II] (1).

« Citoyens représentants,

Tous les bâtiments à l'usage des ci-devant églises sont fermés dans l'étendue du district. Le plus grand nombre des ci-devant ministres du culte a abdiqué ses fonctions et remis ses lettres de prêtrise. D'après un arrêté du directoire du district, les argenteries, ornements, cuivres, fers et autres objets ont été déposés au secrétariat par 115 municipalités. Jusqu'à présent l'argenterie déposée est de 933 marcs, 7 onces 3 gros, dont 839 marcs, 7 onces, en argent, et 94 marcs 3 gros en vermeil.

Le directoire en a fait l'envoi à la monnaie à Paris. Du nombre des 29 communes restantes il y en a qui apportent journellement les dépouilles de leurs ci-devant églises. Bientôt les restes du fanatisme vont disparaître. Les citoyens qui étaient trompés, sont revenus de leur aveuglement, et tous ces objets vont profiter à la République et passer par le creuset. S. et F. ».

CORDIER.

32

L'agent national près le district d'Argentan annonce que l'on s'empresse avec ardeur dans ce district à acquérir des biens nationaux; qu'un bien estimé 5,500 liv., a été vendu 25,900 liv.

Insertion au bulletin (2).

Un bien estimé 198 liv. a été vendu 950 liv.; un autre, estimé 1,540 liv. a été vendu 5,050 liv. (3).

33

L'agent national près le district de Condat-Montagne (4), ci-devant Saint-Claude, annonce qu'un domaine d'émigré, divisé en 14 lots, estimé 19,900 liv., a été vendu 92,760 liv.; il observe que le fanatisme est absolument éteint dans ce district: que toutes les ci-devant églises ont été métamorphosées en temples de la Raison sous les auspices de l'Etre-Suprême. Il observe que ce district a besoin de secours en subsistances.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des subsistances et approvisionnements de la République (5).

(1) C 305, pl. 1137, p. 31.

(2) P.V., XXXVIII, 308. Bⁱⁿ, 16 prair.; C. Eg., n° 657; J. Univ., n° 1656.

(3) Débats, n° 624, p. 261; C. Eg., n° 657; J. Univ., n° 1656 (« Argenton » puis « Argentan »).

(4) Jura.

(5) P.V., XXXVIII, 308. Bⁱⁿ, 16 prair.; Débats, n° 624, p. 261.

34

L'agent national du district de Dieppe annonce que 17 ventes de biens d'émigrés, faites jusqu'à la fin de floréal, estimés 1,341,544 liv., ont produit 3,243,235 liv.

Insertion au bulletin (1).

35

La société populaire de Gournay, département de la Seine-Inférieure, remercie la Convention nationale de l'établissement du gouvernement révolutionnaire, l'engage à continuer ses travaux, et à ne quitter son poste que lorsqu'il n'y aura plus de tyrans sur la terre; elle représente que, dans son canton, les biens nationaux se vendent par trop fortes parties pour que l'indigent puisse y atteindre; elle sollicite un décret qui remédie à cette espèce d'abus.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'aliénation et domaines (2).

36

L'agent national du district de Dieppe rend compte des premiers essais de fabrication de salpêtre dans ce district. Il invite la Convention à dédaigner toute proposition de paix, et à demeurer à son poste.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

37

L'agent national du district de Weissembourg (4) annonce que la commune de Bergzabern, réunie à la République française depuis le mois de mars 1793 (vieux style), vient de déposer 150 livres de salpêtre, fruit de ses premières opérations, et que le citoyen Lambert, apothicaire à Lauterbourg, en a déposé 47 livres.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (5).

(1) P.V., XXXVIII, 309. Bⁱⁿ, 16 prair.; Mon., XX, 646; M.U., XL, 249; J. Sablier, n° 1358; J. Lois, n° 614; Débats, n° 624, p. 261; J. Univ., n° 1656.

(2) P.V., XXXVIII, 309. Bⁱⁿ, 16 prair.; J. Mont., n° 39; Audit. nat., n° 623.

(3) P.V., XXXVIII, 309. Bⁱⁿ, 19 prair. (suppl¹).

(4) Bas-Rhin.

(5) P.V., XXXVIII, 309. Bⁱⁿ, 19 prair. (suppl¹); Débats, n° 624, p. 262; Mon., XX, 646.